

## Formation Marchandises dangereuses catégorie 16 OACI Membres d'équipage de conduite (Organisation de l'Aviation Civile Internationale)

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **05/10/2012**

Mots clés : **catégorie**, **membre d'équipage de conduite**, **Transport aérien**, **Marchandises dangereuses**

### Identification

Identifiant : **1123**

Version du : **21/09/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Rgl't (UE) n° 965/2012 modifié du 05/10/2012

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

Former aux matières dangereuses les membres d'équipage de conduite travaillant pour des exploitants non autorisés au transport des marchandises dangereuses .

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

Répondre aux instructions techniques de l'OACI (doc 9284-AN/905)

Partie 1 chapitre 4,

Reconnaissance des marchandises dangereuses non déclarées.

Maîtrise des dispositions concernant les passagers et les membres d'équipage,

Maîtrise des procédures d'urgence.

#### Modalités générales

La formation est initiale et récurrente, à renouveler tous les 2 ans. Elle peut être dispensée par des exploitants, non autorisés au transport de marchandises dangereuses, pour leurs personnels ou par des organismes privés.

### Public visé par la certification

Salariés

Elle dure au minimum:

- pour l'initiale, 2 h
- pour la récurrente, 1h30

*Liens avec le développement durable*

Aucun

## Evaluation / certification

### Pré-requis

Etre membre de l'équipage de conduite (pilote)

### Compétences évaluées

Maîtrise des connaissances théoriques concernant les thématiques définies dans les instructions techniques de l'OACI.

- Théorie générale et limites,
- Etiquetage et marquage,
- Documents de transport de marchandises dangereuses et autres documents pertinents,
- Reconnaissance de marchandises dangereuses non déclarées,
- Dispositions concernant les passagers et les membres d'équipage,
- Procédures d'urgence.

*Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

aucun

### Centre(s) de passage/certification

- Chez l'exploitant ou l'organisme

La validité est Temporaire

2 ans

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de réussite aux tests délivrée par l'exploitant ou l'organisme

## Plus d'informations

### Statistiques

Etablies par l'exploitant ou l'organisme

### Autres sources d'information

—